

> Locoal-Mendon

Le Doren. « On ne peut plus pêcher le bar »

Publié le 25 février 2014



Les membres du bureau du Doren autour du président Jacques Dupré.

Le passage de 36 à 42 cm de la taille minimum de capture du bar continue d'impacter l'association des pêcheurs-plaisanciers Le Doren, comme le relevaient ses animateurs, samedi à Emeraude, lors de l'assemblée générale. « Les gens ne pêchent quasiment plus, et beaucoup ne sortent même plus leurs bateaux », déplorait

Jacques Dupré, le président. L'an dernier, cette nouvelle réglementation avait causé une sérieuse hémorragie dans les effectifs. Elle s'est poursuivie, mais de manière moindre cette année, avec sept à huit départs, compensés néanmoins par l'arrivée d'une dizaine de nouveaux plaisanciers venus des secteurs de Landaul-Pluvigner. L'autre conséquence de cette nouvelle réglementation a été que le Doren, tout comme l'APPB (Association des pêcheurs plaisanciers) de Belz, a quitté la fédération Unan, signataire. Concernant les zones de mouillages, un secteur peu accessible a été restitué, et la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) a octroyé une nouvelle zone sur le bras de Saint-Jean, côté Lescouet. Le balisage doit être réalisé prochainement, mais un nettoyage doit être mené, du fait de l'encombrement par divers déchets (béton, ferrailles, etc.).

En bref

Bureau. Jacques Dupré, président, Didier Allanic, vice-président, Paul Le Boulaire et Thierry Guyonvarc'h, secrétaires, Jean-Luc Le Dran et Jean-Yves Daubert, trésoriers. **Don à la SNSM.** Le don 2013 et celui pour 2014 seront remis à la station d'Etel courant mars. **Logo.** Le nouveau logo est en cours d'élaboration, grâce à la mairie.